

L'agriculture bio en attente de clarification des futures aides

Les chiffres du développement de l'agriculture biologique, notamment de la consommation, voient un ralentissement de développement au niveau national en 2021. Certaines filières sont impactées par des conversions nombreuses ces dernières années avec des ateliers conséquents portés par des filières longues comme en œufs bio et en lait de vache notamment alors que la viande bovine biologique connaît toujours des difficultés à trouver un débouché valorisant au juste prix le produit. D'autres filières, par ailleurs, sont en recherche de produits comme le lait de brebis pour les opérateurs locaux et les légumes plein champ pour alimenter le marché de la restauration hors domicile.

Évolutions réglementaires

Tel est le constat que Pierre Foueillassar, président de la commission Bio de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques a présenté le 16 décembre dernier lors de la réunion de la commission départementale de l'agriculture biologique. Toutefois, l'éleveur de vaches laitières avec transformation fromagère à Gurmençon attire l'attention des participants sur le potentiel de valorisation des produits du département et précise que des pistes existent localement et seront à exploiter au regard de l'évolution du contexte de l'agriculture biologique qui doit trouver son chemin entre évolution du cahier des charges au 1^{er} janvier 2022 et évolution des aides PAC à partir de 2023.

L'enjeu est de maintenir les agriculteurs bios en place toute en laissant de la place aux nouveaux arrivants dans les années à venir. Au 30 novembre 2021, 89 nouveaux agriculteurs se sont engagés depuis le début d'année sur les Pyrénées-Atlantiques portant ainsi le nombre d'exploitations certifiées bio à près de 830 sur le département.

Les évolutions réglementaires sont à approcher au niveau de chaque filière et de chaque exploitation pour leurs mises en œuvre. Au niveau de la PAC, les évolutions notables à retenir, sont la disparition de l'aide au maintien car la Région n'est plus en gestion des MAEC surfaciques ce qui traduit un réel manque à gagner pour les exploitations en bio depuis plus de 5 ans.

Insatisfaction professionnelle

L'État souligne l'augmentation du plafond du crédit d'impôt à 4500 € au lieu de 3 €, mais il est à noter que cette aide rentre dans le cadre des minimis qui peuvent limiter son attribution si l'exploitant en a bénéficié par ailleurs. La grande majorité des professionnels de l'agriculture biologique souhaitait une reconnaissance des pratiques bio dans le cadre des écorégimes via un paiement par hectare spécifique bio. L'approche économique de son montant (140 €) permettait sur une exploitation de taille moyenne (62 ha, base RA 2020, sachant



La commission départementale a fait le point sur le développement de l'agriculture biologique sur le département avec les acteurs engagés dans son développement.

que la surface moyenne des exploitations des Pyrénées-Atlantiques est à 33 ha au dernier recensement Agreste 2020) de retrouver la somme perçue jusqu'à aujourd'hui au titre du maintien (8000 € = 62 x 140 €/ha).

Dès lors, la proposition actuellement inscrite au niveau des écorégimes ne satisfait pas les producteurs bio. Le montant auquel la certification AB permet d'accéder, est limité à 82 €/ha. De plus, les exploitations certifiées HVE percevront la même somme, ce que les responsables professionnels de l'agriculture biologique n'acceptent pas puisqu'ils considèrent que les engagements sont inférieurs à ceux du cahier des charges "bio" notamment. Ainsi, en bio l'utilisation de produits chimiques de synthèse est interdite alors que leur usage reste possible avec une certification HVE impliquant changement important des pratiques en bio.

Les montants de l'aide à la conversion selon les cultures restent inchangés sauf pour les grandes cultures où le montant à l'hectare par an pour 5 ans passe de 300 à 350 €. La nouvelle PAC permettra, en revanche, à une

grosse partie des 250 maraîchers bio du département d'accéder à une aide couplée de l'ordre de 1590 €/ha à partir du moment où il cultive au moins 0,5 ha de cultures éligibles (légumes frais et petits fruits) et qu'ils ont moins de 3 ha de SAU.

Ces éléments restent à l'heure actuelle encore susceptibles d'évoluer. La Région, quant à elle, bien que ne pilotant plus les aides de conversion et de maintien conserve les mêmes autres aides en faveur de l'AB à travers le PCAE, l'aide à la transformation et commercialisation, la bonification à l'installation en bio...

Marché local en développement

Localement, la vente directe reste très portuse avec des besoins toujours présents. Anne-Line Plantefève a fait le point sur le développement de l'approvisionnement des restaurants hors domicile sur le département à travers l'action Manger bio & local, labels et terroir porté par le Département et la nouvelle loi Egalim qui sera appliquée dès le 1^{er} janvier 2022 également. Celle-ci précise, notamment, que 50 % des produits en valeur d'achat des établissements publics doivent être issus de production durable et de qualité (SIQO) et 20 % des produits utilisés en cuisine doivent être bio. 140 établissements sont actuellement accompagnés dans la démarche et peuvent faire appel à 170 fournisseurs départementaux ayant signé la charte. Magali Colombet, de l'interprofession Nou-

velle Aquitaine, a présenté le travail réalisé en partenariat entre les différents acteurs sur la répartition des chaînes de valeur qui permettrait une rémunération des filières bio du producteur au consommateur ainsi que le label Bio Sud Ouest France qui vise à la promotion des produits bio du Sud-Ouest et qui va s'étendre à la notion d'équitable.

Et enfin, afin de faire valoir tout l'intérêt de l'agriculture biologique, Jean-Christophe Rhaut, vice président du PAT du Gave de Pau et maire d'Assat, appuyé par Mickael Martinez du PAT, ont présenté les actions en faveur du développement de l'agriculture biologique sur les zones de captage et, ainsi, montrer que celle-ci permet de répondre à l'enjeu majeur de potabilité de l'eau pour les habitants de nos territoires.

Pierre Foueillassar a pu conclure la journée sur l'importance du développement de l'agriculture biologique et de la juste rémunération des produits ainsi que sur l'importance du soutien par les pouvoirs publics de cette agriculture qui répond à de nombreux enjeux fondamentaux. Même si le contexte est mouvant en cette période, il incite ses collègues à étudier techniquement la conversion de leur exploitation afin de pouvoir s'y lancer une fois que les cadres financier, réglementaire et que le marché se seront stabilisés.

Ludivine Mignot, conseillère bio
Chambre d'agriculture
des Pyrénées-Atlantiques
l.mignot@pa.chamabagri.fr